



HCTISN

Haut Comité

pour la transparence
et l'information
sur la sécurité
nucléaire

Réunion plénière du 28 septembre 2020

Ordre du jour (1/2)

Introduction

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 16 juin 2020

2. Point d'actualité et d'information

- a) **Fonctionnement du Haut comité (vice-présidence et préparation de la troisième mandature)**
- b) **Retour sur les travaux en cours au sein du Haut comité**
 - Groupe de travail « Transparence et secrets »
Présentation du projet de recommandations sur les Plans particuliers d'intervention (PPI) pour adoption
 - Groupe de travail « Concertation Cigéo »
Présentation des travaux et du projet de recommandations relatives à la participation du public au projet Cigéo
- c) **Point d'information sur la campagne actuelle de distribution de comprimés d'iode (DGSCGC, ASN, CLI)**
- d) **Point d'information sur le projet de mise en service partielle du réacteur de l'EPR de Flamanville (ASN)**
- e) **Point d'information sur le projet d'EDF d'une piscine d'entreposage centralisée de combustibles usés**

Ordre du jour (2/2)

3. Gestion de crise

a) Retour d'expérience de l'incendie de Lubrizol à Rouen survenu le 26 septembre 2020

- Rappel des faits et présentation du plan d'actions lancé par le ministère de la Transition écologique (DGPR)
- Présentation de la DGSCGC
- Présentation du rapport de la mission d'information de l'Assemblée nationale sur l'incendie Lubrizol (Madame la députée Natalia Pouzyreff)
- Présentation des bilans des missions d'inspection générale sur les enseignements de l'accident (mission CGEDD/CGE) et sur la gestion de crise (mission CGEDD / IGAS / CGAAER / IGA / CGE) Monsieur Pierre-Franck Chevet
- Discussions et échanges

b) Préparation à une gestion de crise nucléaire

- Présentation EDF
- Présentation ASN
- Présentation IRSN
- Discussions et échanges



2.b) Travaux en cours au sein du Haut comité

Groupe de travail « Transparence et secrets »

- **Depuis la réunion plénière du 16 juin 2020 :**
 - Réunion du groupe de travail le 29 juin 2020
 - Elaboration par la DGSCGC d'une note de doctrine sur l'élaboration des PPI
- **Le projet d'avis** formulant des recommandations sur l'élaboration et la diffusion des Plans particuliers d'intervention (PPI) prend en compte **deux modifications** par rapport à la version présentée lors de la réunion plénière du 16 juin dernier relatives à :
 - la mention du guide d'élaboration des PPI concernant les CNPE : celui-ci est désormais en ligne sur le site du ministère de l'intérieur ;
 - la publication des retours d'expérience des exercices : le projet prévoit que les synthèses des retours d'expérience effectuées au niveau national soient rendues publiques et que les exercices donnent lieu à un retour vers les populations afin de démontrer l'importance de leur participation.

Groupe de travail « Concertation Cigéo »

Rappel des objectifs du groupe de travail :

Proposer au Haut comité des recommandations visant à coordonner l'ensemble des temps d'échanges et de débats avec la société civile sur le projet Cigéo de **façon à s'assurer de leur lisibilité et à favoriser la participation du public à ces échanges.**

Le mandat du groupe de travail a été validé lors de la réunion plénière du 16 juin 2020.

Piloté par Monsieur Jean-Claude Delalonde, le groupe est composé de représentants de l'ensemble des collèges du Haut comité.

Le groupe de travail s'est réuni à 8 reprises en format plénier entre novembre 2019 et septembre 2020.

Groupe de travail « Concertation Cigéo »

Présentation des travaux

I. Présentation du groupe de travail

II. Mandat du groupe de travail / Rappel des objectifs :

- Mandat adopté lors de la réunion plénière du 16 juin 2020,
- Rappel des objectifs du groupe de travail.

III. Définition de principes généraux

Le groupe a défini **5 principes** généraux qu'il estime devoir être pris en compte de façon systématique, dans le cadre des actions d'information et de participation du public sur le projet Cigéo :

1. Assurer une continuité de l'information et de la participation tout au long du projet, aux étapes-clé qui s'étendront de la phase d'instruction de la demande d'autorisation de création à son déploiement ;

2. Tenir compte de l'existant, divers temps d'échanges et concertations étant d'ores et déjà menés ou prévus avec le public à des fins identiques à celles que poursuit le Haut Comité ;

Groupe de travail « Concertation Cigéo »

Présentation des travaux

III. Définition de principes généraux (suite) :

3. Assurer une information et une participation du public aux échelles locale ET nationale puisqu'au-delà de ses enjeux locaux, le projet Cigéo met en jeu des questions d'envergure nationale ;

4. Viser l'ensemble des publics :

- le public « averti » ;
- le grand public ou encore le public « profane » en veillant à viser différentes générations (jeunes et étudiants / population active / séniors) ;
- les riverains du projet du centre de stockage et les acteurs locaux ;
- les riverains des sites de production, de traitement, de conditionnement ou d'entreposage des déchets destinés à être stockés au sein du centre Cigéo.

5. Retenir des modalités d'information et de participation du public les plus adaptées possibles, qui favorisent au mieux la mobilisation de chaque catégorie de public visée et qui prennent en compte le fait que le public sera mobilisé à de nombreuses reprises, tout au long du déploiement du projet.

Groupe de travail « Concertation Cigéo »

Présentation des travaux

IV. Recommandation proposées :

Ces recommandations s'adressent à l'ensemble des acteurs en charge ou à l'initiative d'actions favorisant la participation du public, parmi lesquels :

- **l'Andra** qui, en tant que maître d'ouvrage du projet, conduit actuellement sous l'égide de garants nommés par la CNDP, une concertation consécutive au débat public de 2013 concernant Cigéo, et ce jusqu'à l'enquête publique de la demande d'autorisation de création de cette installation ;
- **les acteurs « institutionnels » qui lancent de leur propre initiative des actions de concertation et/ou d'échanges avec les parties prenantes et/ou le public**, comme celles qui sont organisées par l'IRSN, l'ANCCLI et le CLIS de Bure ;
- **le ministère de la Transition écologique**, en contribuant à la réflexion de ce dernier sur les modalités de gouvernance et d'association du public aux étapes structurantes du développement du projet Cigéo, lesquelles doivent être définies dans les futures éditions du PNGMDR.

Groupe de travail « Concertation Cigéo »

IV. Recommandation proposées

Recommandation n° 1 :

Le Haut comité recommande la mise en ligne d'une plateforme numérique dédiée au projet Cigéo.

Il s'agit, dans un but pédagogique et de compréhension par le public, de **centraliser sur un site internet dédié :**

- **l'ensemble des informations relatives aux temps d'échanges et de débats** (passés, en cours et à venir) en identifiant les parties prenantes organisatrices, leur rôle dans le cadre du projet et en précisant, pour chacune de ces démarches, les objectifs, les modalités, les publics visés, et selon le cas, les conclusions.
- **l'ensemble des informations actualisées concernant le projet lui-même**, en veillant à ce que ces informations soient lisibles, pédagogiques, complètes, transparentes et mises à jour tout au long du déploiement du projet de façon à favoriser la participation du public aux grandes étapes de son déploiement.

Le Haut Comité estime qu'à cette fin, il convient d'examiner les possibilités de recourir au site internet du Ministère de la Transition écologique dédié au projet (<https://www.cigeo.gouv.fr/>).

Groupe de travail « Concertation Cigéo »

IV. Recommandation proposées

Recommandation n° 2 :

Le Haut comité recommande que la plateforme numérique dédiée au projet constitue une base de données vivante, régulièrement actualisée.

Cette base de données devrait contenir :

- Une synthèse régulièrement actualisée de ce qui a résulté des concertations antérieures, d'une part, ce qui peut être considéré comme acquis et d'autre part, ce qui continue de faire débat.
- Des documents d'information non techniques facilitant, par le « décryptage » de quelques sujets ardu, leur compréhension, leur appropriation et donc leur mobilisation pour la concertation.
- Un état objectif des points de vue pour/contre des principaux sujets en débat sur le « modèle » de la « clarification des controverses techniques » du débat public de 2019 relatif au PNGMDR.

Groupe de travail « Concertation Cigéo »

IV. Recommandation proposées

Recommandation n° 3 :

Le Haut comité recommande que préalablement aux concertations et échanges avec le public, ainsi qu'à l'issue de ces concertations et échanges, **des documents de synthèse soient rédigés par les acteurs à l'initiative de ces démarches et mis à disposition du public et relayés via la plateforme numérique dédiée au projet.**

Les documents dont le Haut Comité recommande la rédaction pour ce qui concerne les concertations sont les suivants :

- Document d'entrée aux concertations :
 - énonçant clairement les objectifs de la concertation, sa durée, les sujets et questions à débattre, les marges de décision possibles, les formes de conclusion et des suites de la concertation.
 - renvoyant à la base de données vivante évoquée précédemment.
- Documents de sortie de la concertation :
 - exposant clairement les points de vue, les questions posées et les objections présentées, et indiquant ensuite de façon étayée en quoi il a été tenu compte et, surtout, pour quels motifs une proposition ou une objection a été finalement rejetée.

Groupe de travail « Concertation Cigéo »

IV. Recommandation proposées

Recommandation n° 4 :

Concernant les formes de participation, le Haut Comité considère qu'elles doivent être soigneusement adaptées et, pour ce faire, pensées avec l'appui de personnes spécialisées dans les dispositifs de concertation et dans la médiation scientifique.

Pour ce faire, parmi les dispositifs de participation, le Haut comité invite les parties prenantes à envisager :

- **A l'échelle nationale** : la constitution d'un panel de citoyens en veillant à une représentation de la diversité des publics et activé sur une durée suffisamment longue pour suivre les premières étapes du déploiement du projet;
- **A l'échelle locale et/ou nationale** : la réalisation de réunions publiques régulières et d'ateliers thématiques visant à approfondir certains sujets;
- **Le recours à des moyens numériques.**

Groupe de travail « Concertation Cigéo »

IV. Recommandation proposées

Recommandation n° 4 (suite) :

Le Haut Comité préconise ainsi les orientations générales suivantes :

- **Les sujets relatifs à l'objectif et à la nature même du projet Cigéo, à sa gouvernance et au jalonnement de sa mise en œuvre** apparaissent devoir être débattus par l'ensemble des publics visés plus haut, **aux échelles locales et nationales et via différentes formes de participation** (ex : panel de citoyens) ;
- **Les sujets relatifs aux conditions d'exploitation, à la maîtrise des risques et aux impacts environnementaux locaux du projet (maîtrise des transports, rejets dans l'environnement, etc.)** constituent des sujets de préoccupations **principalement locales** et qui méritent d'être débattus en premier lieu avec les riverains du projet et ceux des sites de production, de traitement, de conditionnement ou d'entreposage des déchets destinés à être stockés au sein du centre Cigéo **sans pour autant s'interdire de les évoquer à une échelle nationale**, notamment pour ce qui concerne le sujet relatif à la maîtrise des risques.

Groupe de travail « Concertation Cigéo »

IV. Recommandation proposées

Recommandation n° 5 :

Concernant les questions et thématiques à discuter, le Haut Comité observe que dans divers cadres, la société civile fait part à propos du projet Cigéo d'interrogations récurrentes qui ont trait à la sûreté du centre de stockage et de ses conditions d'exploitation, au jalonnement de la mise en œuvre du projet et à sa gouvernance.

Les sujets dont le Haut comité estime nécessaire de mettre au débat, dès les prochains temps d'échanges avec le public sur le sujet Cigéo sont :

- **Le sujet relatif à l'objectif et à la nature même du projet** (question des alternatives, intérêt des générations futures, inventaire des déchets);
- **La sûreté du centre de stockage et ses conditions d'exploitation** (garanties de maîtrise des risques sur le long terme, possible récupération des colis en situation accidentelle, maîtrise de la sécurité du transport des colis);
- **Le jalonnement de la mise en œuvre du projet** (modalités de la phase industrielle pilote, clarification du concept de réversibilité, étapes structurantes).

Groupe de travail « Concertation Cigéo »

IV. Recommandation proposées

Recommandation n° 6 :

S'agissant du sujet relatif à la gouvernance du projet, le Haut Comité propose d'en débattre à une échelle nationale, en insistant sur les points suivants sur lesquels de fortes attentes ont été exprimées pendant le débat public de 2019 sur le PNGMDR :

- La mise en œuvre d'une gouvernance spécifique dédiée au projet sur le long terme à une échelle locale ou à une double échelle locale et nationale ;
- La participation de la société civile à la définition et à la mise en œuvre d'un plan de gouvernance au sens large du terme ;
- La capacité d'intervention d'expertises indépendantes.

Le Haut Comité note que l'ANDRA a prévu d'aborder dans les prochains mois les sujets relatifs à la gouvernance du projet et à la définition de la phase industrielle pilote, dans le cadre de sa feuille de route de la concertation post-débat public de 2013 et dans la perspective du dépôt de sa demande d'autorisation de création du projet.

Le Haut Comité recommande une coordination avec les autres parties prenantes afin de débattre largement de ces sujets.

Groupe de travail « Concertation Cigéo »

IV. Recommandation proposées

Recommandation n° 7 :

Dès l'instruction de la demande d'autorisation de création du projet Cigéo, **le Haut Comité recommande que soient réalisées et mises à disposition du public, sur la plateforme numérique dédiée (cf. supra), des « fiches de connaissances » et des « fiches de clarification des controverses » portant entre autres sur les sujets suivants :**

- Le transport des colis de déchets destinés au centre de stockage ;
- La maîtrise des risques liés aux gaz générés par les déchets stockés ;
- La capacité du milieu géologique à confiner les radionucléides sur les temps longs après la fermeture du centre de stockage ;
- Les colis de déchets (le maintien de leur intégrité dans le temps, leur contrôle à l'arrivée sur site, le niveau de récupérabilité de ces déchets...)
- La conception du centre de stockage et notamment le dimensionnement des alvéoles.
- Les impacts sanitaires et effets des faibles doses ;
- ...

Groupe de travail « Concertation Cigéo »

Présentation des travaux

V. Orientations proposées :

Parce que le Haut comité :

- n'aura pas un rôle opérationnel dans la mise en œuvre des concertations et autres démarches de dialogue avec le public sur le projet Cigéo, mais un rôle de supervision, de facilitateur et d'aiguillon,
- entend que ses recommandations soient suivies par l'ensemble des parties prenantes à l'initiative de démarches de dialogue avec le public,
- a conscience que ses recommandations sont ambitieuses mais qu'elles ont vocation à être déclinées et précisées au gré du déploiement du projet,

le Haut comité décide de mettre en place un **comité de suivi**.

Groupe de travail « Concertation Cigéo »

Présentation des travaux

V. Orientations proposées :

Le **comité de suivi** :

- **Sera pluraliste** (constitué notamment de représentants de chacun des collèges du Haut comité, parmi lesquels des parlementaires. Y seront invités les garants CNDP intervenant dans le cadre des différentes concertations publiques sur le projet ainsi que des représentants de la Commission nationale d'évaluation des recherches et études relatives à la gestion des matières et des déchets radioactifs)
- **siègera tous les trimestres.**
- **suivra** les démarches de concertation et de dialogue entreprises à propos du projet Cigéo et **en appréciera la lisibilité, la complémentarité, la coordination et l'adaptation aux grands principes définis au 1.**
- **préconisera la façon dont les parties prenantes impliquées pourront décliner dans le temps les principes et recommandations émis par le Haut comité.**

Groupe de travail « Concertation Cigéo »

Présentation des travaux

V. Orientations proposées :

Le **comité de suivi** :

- s'assurera que les temps d'échanges et de débats avec la société civile sont mis en œuvre de façon **d'une part, à favoriser la participation des différents publics mentionnés, d'autre part à être lisibles pour ces derniers, enfin à aborder dans leur globalité les questions récurrentes soulevées par la société civile,**
- avec l'appui de personnes spécialisées dans les dispositifs de concertation et dans la médiation scientifique, **identifiera les marges de progrès au regard des démarches déjà menées ou en cours. Il encouragera les initiatives menées,**
- **pourra également être directement saisi par tout citoyen,**
- établira un **rapport annuel de ses travaux** qu'il présentera au Haut comité.

Afin de garantir une bonne articulation entre la mise en œuvre des recommandations du Haut comité et l'application de celles qui seront définies dans le prochain PNGMDR, le ministère chargé de l'énergie rendra compte régulièrement de ses travaux au Haut comité.